

---

## Figures du pouvoir, rapports de parenté et le corps sexué

**Maurice Godelier**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17570>

ISSN : 2431-8698

### Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 357-358

ISSN : 0398-2025

### Référence électronique

Maurice Godelier, « Figures du pouvoir, rapports de parenté et le corps sexué », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17570>

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

---

# Figures du pouvoir, rapports de parenté et le corps sexué

Maurice Godelier

---

Maurice Godelier, *directeur d'études*

## Pouvoir, rites et parenté

- 1 L'ENSEIGNEMENT s'est développé le long de plusieurs thèmes. Le premier concernait la notion de « kin-based societies », de sociétés fondées sur la parenté, qui est un axiome courant parmi les anthropologues et désignerait l'ensemble des sociétés où n'existent ni castes, ni classes, ni État. Du fait de ces absences, les anthropologues ont été portés à avancer l'idée que ces sociétés sont fondées sur des rapports de parenté et sur l'existence de groupes de parenté, lignages, clans, etc. La comparaison de plusieurs sociétés d'Océanie, les Baruya de Nouvelle-Guinée, les habitants de l'île Tikopia, etc., a démontré que dans aucune de ces sociétés les rapports de parenté n'ont la capacité de rassembler tous les groupes de parenté en une société, en une totalité qui se reconnaît et se reproduit comme telle. La question qui se posait était donc celle-ci : si les rapports de parenté n'ont pas la capacité de fabriquer une société, quels sont les rapports sociaux qui ont cette capacité ? Après avoir examiné si les rapports économiques peuvent avoir cette capacité et avoir conclu par la négative, il est devenu évident que seuls des rapports politico-religieux peuvent le faire. Mais à une condition : qu'ils établissent et légitiment une forme de souveraineté partagée par tous les groupes sociaux sur un territoire, ses ressources et ses habitants. En débordant le cadre de ce type de société, on a pu démontrer que la même hypothèse théorique vaut pour les sociétés où existe un pouvoir d'État et des différences de classes ou de castes.
- 2 Ceci a permis de reprendre le débat ancien sur la distinction entre communauté et société. En analysant des sociétés du Pacifique et d'Afrique, on a pu démontrer qu'une ethnie est une communauté et une tribu est une société. Une ethnie, c'est souvent un ensemble de tribus ou de groupes locaux parlant des langues proches et se réclamant

d'ancêtres communs. Mais l'appartenance à une ethnie ne donne pas d'accès à la terre ou de droits particuliers pour obtenir un conjoint. C'est le cas par contre avec l'appartenance d'un individu à une tribu.

- 3 La deuxième partie du séminaire a été consacrée à l'analyse de la distinction entre l'imaginaire et le symbolique. On a montré que les symboles rendent visibles et mettent en oeuvre dans diverses pratiques sociales des réalités imaginaires telles des récits de fondation, des mythes d'origine, etc. On s'est interrogé sur l'affirmation déjà ancienne de Lévi-Strauss du primat du symbolique sur l'imaginaire, thèse reprise par Lacan et on a conclu à l'inverse, que du point de vue anthropologique s'il fallait accorder un primat, ce serait le primat de l'imaginaire sur le symbolique. En fait la véritable question n'est pas là, elle est dans le fait que l'imaginaire et le symbolique sont dans toutes les sociétés investis d'enjeux réels qui ne se réduisent pas à des réalités imaginaires et qui ne sont pas seulement des enjeux symboliques. C'est par exemple légitimer l'accès de certains membres d'une société à la terre, aux dieux, aux ancêtres, etc. Cette réflexion ouvre sur l'analyse des rites, sur la signification des dimensions artistiques des pratiques sociales. La fabrication des masques et leurs usages. La construction d'édifices et de monuments pour abriter un Dieu ou des ancêtres, etc.
- 4 Enfin, il faut évoquer l'axe qui a parcouru tout le séminaire, l'insistance sur le fait que l'anthropologie pour être une discipline scientifique exige le décentrement volontaire par les anthropologues par rapport à leur culture et leur société d'origine ou de formation. Ce décentrement est une pratique difficile et il doit être complété et soutenu par la mise en oeuvre d'enquêtes systématiques sur le terrain dont les résultats par recoupement ne sont pas prévisibles au départ. Dans ces conditions, une connaissance que l'on peut appeler « rationnelle » des modes de pensée et d'agir des autres devient possible et s'autonomise par rapport à des compréhensions seulement intuitives de l'autre. L'empathie n'est pas exclue dans la pratique de l'anthropologue, mais elle n'est qu'un aspect d'un effort systématique d'écoute et de compréhension analytique de la logique des actions des autres.

---

## INDEX

**Thèmes** : Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie